

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Etaient présents : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - BILLAUD - LUSTENBERGER - MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO

Procurations : C. GIORGINI à V. DEBUE
S. HOSTALERY à J. DANON
F. UFFREN à E. PALMA
A-M. ROUBAUD à C. BILLAUD

Absent : D. LAGORCE

Secrétaire : Pascal GROSJEAN

Les procès-verbaux des 14 et 21 mars 2019 sont approuvés.

Pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - GIORGINI - HOSTALERY - MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - BILLAUD - LUSTENBERGER UFFREN - ROUBAUD

Abstention : MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous demande d'accepter d'ajouter un point à l'ordre du jour, je vous dis ce qu'il en est, ça concerne le collège Rosa Parks, il y a au collège Rosa Parks un projet de voyage en Italie, et ce projet de voyage en Italie il y a 19 petits caumontois qui sont concernés. Vous savez que suite à des problèmes de gestion au collège Rosa Parks, ils ont quelques soucis de financement. Je vais vous lire le courrier du professeur d'italien signé par la principale du collège Rosa Parks.

« J'enseigne l'italien au collège Rosa Parks à Cavaillon et compte parmi mes élèves des enfants de Caumont sur Durance.

A plusieurs reprises (2013, 2015 et 2017), j'ai organisé des séjours linguistiques en Italie pour les élèves de notre établissement.

Ces projets ont toujours mobilisé nos élèves et les ont portés pédagogiquement tout au long de leur année scolaire. Ces séjours ont permis à certains de nos élèves d'enrichir leurs connaissances sur l'Italie et sur l'italien et à d'autres de découvrir totalement un autre pays et une culture différente.

Actuellement (depuis l'année scolaire 2017-2018), notre établissement connaît des difficultés financières qui entravent des projets comme ceux-ci et privent nos élèves de toute sortie avec nuitée.

En effet, il n'est pas possible pour le collège de prendre en charge la part des professeurs organisateurs et accompagnateurs.

Pour tenter de résoudre ce problème, l'association « Passerelles projets RP » a été créée récemment. Elle permet de collecter des dons fléchés pour financer les parts accompagnateurs des séjours proposés par le collège.

A titre personnel, je souhaiterais organiser un séjour en Italie pour l'année scolaire 2019-2020 pour les élèves du collège Rosa Parks (voir fiche projet ci-jointe) : le coût des accompagnateurs se monterait à environ 1 200 euros (300 € x 4).

Par la présente, nous nous permettons de solliciter auprès de vos services, un don qui permettrait à ce projet de voir le jour l'année prochaine.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée ».

Alors si vous acceptez que l'on rajoute ce projet à l'ordre du jour, j'ai fait le calcul, 19 c'est à peu près 30 % des élèves, 30 % de 1 200 ça fait 360 que l'on arrondirait à 400 €. Si vous accepter le rajout de ce point à l'ordre du jour, je vous demanderai d'adopter cette délibération pour une aide 400 € auprès du collège Rosa Parks et notamment de

cette association Passerelle Projets. Est-ce que vous êtes d'accord qu'on rajoute ce point à l'ordre du jour.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN – DEBUE – MOREL - DANON – PALMA - SCHMITZ – SOLA – CASAMATTA – JULIEN - SILVY – DAMIGNANI – GIORGINI – HOSTALERY - MAUREL – PHILIBERT – REYNAUD - FREYTAG – BILLAUD – LUSTENBERGER UFFREN – MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE – HERVIEUX – RAMOINO - ROUBAUD

Question n°1 : FINANCES – Compte administratif 2018
Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-12, L 5211-1, L 2121-31 ;

Vu la délibération en date du 3 avril 2018 du Conseil municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération en date du 28 juin 2018 du Conseil municipal approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération en date du 25 septembre 2018 du Conseil Municipal approuvant la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération en date du 11 décembre 2018 du Conseil Municipal approuvant la décision modificative n° 3 de l'exercice 2018 ;

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Louis SOLA, Adjoint aux Finances,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif de la commune de Caumont-sur-Durance de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	4 985 166.81	2 822 950.11
RECETTES	4 985 166.81	2 688 994.52
RESULTAT 2018		- 133 955.59
RESULTAT 2017		1 289 500.40
RESULTAT DE CLOTURE		1 155 544.81
SECTION FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	5 717 892.00	4 778 662,85
RECETTES	5 717 892.00	5 695 811.26
RESULTAT 2018		917 148,41
RESULTAT 2017		0
RESULTAT DE CLOTURE		917 148,41

Nous allons commenter maintenant les différentes annexes. Annexe 2 page 3 concerne l'exécution du budget qui reprend les chiffres que je viens de vous donner en dépense et en recette, donc la réalisation de l'exercice 4 778 662,85 et en recettes 5 695 811,26.

En section d'investissement 2 822 950,11 et en recettes 2 688 994,52. Il y a donc un report de l'exercice N-1 section d'investissement de 1 289 500,40. Les restes à réaliser à N+1 se montent, en dépenses, à 1 770 278,34 et en recettes 301 161,17.

En ce qui concerne les résultats cumulés la section de fonctionnement 4 778 662,85 comme on l'a vu lors des tableaux précédents et en recettes 5 695 811,26 idem pour la section d'investissement 4 593 228,45 et en recettes 4 279 656,09, ce qui donne un budget global clôturé pour l'exercice 2018 en dépenses 9 371 891,30 et en recettes 9 975 467,35.

En page 4 vous avez le détail des restes à réaliser, je ne passe pas tous les chiffres, je voudrai simplement mettre l'accent sur les restes à réaliser évidemment le plus important qui est le groupe scolaire avec 1 679 167,74.

Je vais vous présenter maintenant les différents chapitres de la section de fonctionnement sur le compte administratif 2018. En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général 898 526,34 avec 10 146,87 de charges rattachées. En charge de personnel et frais assimilés 2 372 338,19 ; atténuation de produits 161 755,68 ; autres charges de gestion courante 592 903,63. Le total des dépenses courantes est de 4 024 523,84 auxquelles viennent se rajouter 10 146,87 de charges rattachées. En charges financières 126 200,50 et en charges rattachées 71 058,44 ; charges exceptionnelles 1 438,75 ; ce qui donne en dépenses réelles de fonctionnement 4 152 163,09, si on rajoute les charges rattachées ça fait 4 233 368 de total de dépenses réelles de fonctionnement. Viennent ensuite se rajouter les opérations pour ordre entre sections, c'est 545 394,40 ce qui donne un total de crédit employé de 4 697 457,54 auxquels viennent se rajouter 81 205,31 qui font bien les 4 778 662,85 présentés précédemment.

En recettes de fonctionnement donc en atténuation de charges 110 179,56 ; en produit des services du domaine des ventes 332 011,01 ; en impôts et taxes 4 067 455,26 et en dotations et participations 432 860,31 ; autres produits de gestion courante 174 257,60 qui donne un total de recettes de gestion courante à 5 116 763,74 ; produits exceptionnels 579 047,52 ce qui donne un total de recettes réelles de fonctionnement et un total définitif de 5 695 811,26.

En ce qui concerne l'annexe de la page 7, l'annexe A3, vous avez ici le détail des dépenses et des recettes d'investissement. On retrouve les chiffres identiques que je vous ai présentés précédemment. Si vous avez des questions à poser, je les recevrai tout à l'heure.

La balance générale du budget. On reprend les termes et les chiffres que je viens de vous citer avec un total de fonctionnement de 4 778 662,85 et un total d'investissement de 2 822 950,011.

L'annexe 3B1, alors vous avez la section les détails de dépenses par programme qui vous sont indiqués ici, auxquels se rajoutent les restes à réaliser constatés au 31/12.

Si vous avez des questions à poser, là aussi je vous répondrai mais je ne vais pas vous faire le détail de tous les chiffres.

Voilà en ce qui concerne la présentation du compte administratif.

Nathalie CZIMER-SILVESTRE :

Les écarts des dépenses sont dus à des problèmes de retard sur les chantiers ?

Jean-Louis SOLA :

Oui. Vous savez comme d'habitude on vote le budget assez tardivement pour une raison toute simple et qui est me semble-t-il de bonne gestion c'est d'attendre au maximum les informations qui nous arrivent au compte-goutte depuis la fin de l'année et au début de l'année suivante pour qu'on ait le maximum d'informations sur les recettes dont on pourra disposer dans le cadre du budget. Donc on clôture relativement tard c'est vrai. Donc on

prend du retard dans la réalisation des investissements et les restes à réaliser sont toujours important. Mais là vous voyez que les restes à réaliser concernent le plus gros, c'est-à-dire le groupe scolaire donc le reste n'a été fait pratiquement en son temps.

Nathalie CZIMER-SYLVESTRE :

D'accord.

Jean-Louis SOLA :

Non il n'y a pas de retard, c'est

Nathalie CZIMER-SYLVESTRE :

Non c'est parce qu'il y a quand même 2 000 000 d'écart entre ce qui était prévu et ce qui a été fait, donc je disais voilà les 2 000 000 n'ont pas été dépensés pourquoi. Est-ce que c'est parce qu'il y a eu du retard et ça a été reporté ou bien est-ce qu'on a fait des économies. Ce serait la bonne nouvelle.

Jean-Louis SOLA :

Non. Vous avez vu dans les restes à réaliser que je vous ai présenté tout à l'heure, la grosse somme qui concernait le groupe scolaire.

Nathalie CZIMER-SYLVESTRE :

C'était pour savoir si c'était des retards qui avaient été anticipés ou des retards qui étaient plus ou moins logiques.

Il demande au conseil d'adopter le compte administratif de la commune de l'exercice 2018, ci-annexé.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - GIROGINI- MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - BILLAUD - HOSTALERY - LUSTENBERGER - UFFREN - ROUBAUD

Ont voté contre : Mme/MM. MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO

Question n°2 : FINANCES – Compte de gestion 2018

Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu la délibération en date du 3 avril 2018 du Conseil municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération en date du 28 juin 2018 du Conseil municipal approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération en date du 25 septembre 2018 du Conseil Municipal approuvant la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération en date du 11 décembre 2018 du Conseil Municipal approuvant la décision modificative n° 3 de l'exercice 2018 ;

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur Municipal de Cavillon et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune de Caumont-sur-Durance ;

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 ;

Considérant qu'il n'y a pas d'observations à formuler,

Le Maire demande au conseil d'adopter le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part ;

PRESENTE le compte de gestion de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Section	Résultat cumulé de clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat cumulé de clôture 2018
Investissement	1 289 500,40		- 133 955,59	1 155 544,81
Fonctionnement	970 109,08	970 109,08	917 148,41	917 148,41
Total	2 259 609,48	970 109,08	783 192,82	2 072 693,22

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - GIROGINI- MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - BILLAUD - HOSTALERY - LUSTENBERGER - UFFREN - ROUBAUD

Ont voté contre : Mme/MM. MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO

Question n° 3 : FINANCES – Affectation du résultat
Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté des comptes 2018 du budget principal est constitué du vote du compte administratif et du compte de gestion.

Rappel des résultats :

INVESTISSEMENT	1 289 500,40 €	-133 955,59 €	1 155 544,81 €	1 155 544,81 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	917 148,41 €	917 148,41 €	
TOTAL	1 289 500,40 €	783 192,82 €	2 072 693,22 €	

Affectation des résultats :

En vertu de l'article 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure d'affectation porte sur le seul résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 917 148,41 €. Le solde d'exécution de 1 155 544,81 € de la section d'investissement fait l'objet quant à lui d'un report en section d'investissement.

La capacité de financement de la section d'investissement, compte tenu du solde positif cela signifie que la section d'investissement ne dégage pas un besoin de financement.

En conséquence, le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2018 est reporté comme suit :

- 917 148,41 € au compte 1068 – section d'investissement
- 1 155 544,81 € au compte R 001 – section investissement

Il est demandé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme indiqué ci-dessus.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN – DEBUE – MOREL - DANON – PALMA - SCHMITZ – SOLA – CASAMATTA – JULIEN - SILVY – DAMIGNANI - GIROGINI- MAUREL – PHILIBERT – REYNAUD - FREYTAG – BILLAUD – HOSTALERY – LUSTENBERGER – UFFREN - ROUBAUD

Ont voté contre : Mme/MM. MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE – HERVIEUX - RAMOINO

Question n° 4 : FINANCES – Vote des taux d'imposition 2019

Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Il est exposé au Conseil Municipal que le projet de budget pour 2019 a été élaboré en intégrant le maintien des taux d'imposition communaux à savoir :

- Taxe d'habitation : 13.75 %
- Taxe sur le foncier bâti : 27.95 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 66.33 %

Il est proposé le maintien des taux d'imposition pour l'année 2019 à savoir :

- Taxe d'habitation : 13.75 %
- Taxe sur le foncier bâti : 27.95 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 66.33 %

Nathalie CZIMER-SYLVESTRE :

Pas vraiment une question, juste un regret. C'est vrai que ça fait 10 ans que ça n'a pas augmenté on aurait préféré que ça diminue compte tenu des assiettes qui augmentent et l'engagement qui a été fait par la mairie, que nos impôts n'augmentent pas on aurait apprécié que les taux d'imposition baissent. Sachant qu'on a des taux qui sont élevés par rapport à d'autres communes ayant les mêmes infrastructures, on est bien d'accord.

Jean-Louis SOLA :

Concernant nos engagements, il était bien clair que nos engagements concernaient les taux d'imposition, clairement. On s'est engagé là-dessus et on a tenu nos engagements. Sachant qu'en ayant gelé les taux pendant 5 ans voire plus loin puisque ça remonte à 2008. La taxe d'habitation comme je le disais lors du débat d'orientation budgétaire est passée en dessous de la moyenne nationale on était à 14,15 de mémoire donc on est à 13,75 et la taxe sur le foncier bâti là on est très au-dessus ça je vous l'accorde sachant quand même qu'il nous reste quand même un point d'interrogation dont il faudra se préoccuper et je n'insisterai jamais assez là-dessus c'est le devenir de la compensation sur la taxe d'habitation ; j'avais dit lors du débat d'orientation budgétaire qu'il y avait plusieurs hypothèses très floues qui avaient été mises à jour lors d'un rapport interministériel ; c'est le choix définitif et la réforme de la fiscalité locale a été reporté en 2020, alors on restera encore dans le flou de cette compensation de la taxe d'habitation sachant que ça représente près de 1 200 000 de recettes pour la commune sur 5 000 000 de budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2019 comme indiqué ci-dessus.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - GIROGINI- MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - BILLAUD - HOSTALERY - LUSTENBERGER - UFFREN - ROUBAUD

Ont voté contre : Mme/MM. MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO

Question n° 5 : FINANCES – Budget primitif 2019 **Rapporteur : Jean-Louis SOLA**

Il est présenté au Conseil Municipal le projet de budget pour l'exercice 2019.
Ce budget peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement équilibrée à la somme 5 183 807.00 euros
- Section d'investissement équilibrée à la somme de 3 946 820.76 euros

Je vais vous commenter là aussi les différentes annexes. Il y a une annexe concernant les informations statistiques en matière de budget prévisionnel primitif on a guère de porter et de pertinence en matière de ratio. La présentation du budget c'est l'annexe page 34, présentation générale du budget vu d'ensemble A1. Donc je reprends les chiffres que l'on vient de vous citer. Une section de fonctionnement équilibrée à la somme de 5 183 807.00 et une section totale d'investissement équilibrée à la somme de 3 946 820.76 ;

Je vais vous donner les différents chapitres des différentes sections. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, charges à caractère général 969 677.79 ; charges de personnel et frais assimilés 2 420 000.00 ; atténuation de produits 175 000.00 ; autres charges de gestion courante 605 361.00 ; total de gestion de dépenses courantes 4 170 038.00. Les charges financières de 215 020.00 ; charges exceptionnelles 5 000.00 ; dépenses imprévues 50 000.00 ; total des dépenses réelles de fonctionnement 4 440 058.79 ; on fait un virement à la section d'investissement de 516 318.58 ; opérations d'ordre de transfert entre sections 227 429.63, ce qui fait un total de propositions nouvelles de 5 183 807.00.

En recettes de fonctionnement, atténuations de charges 32 000.00 ; produits des services et des domaines 360 700.00 ; impôts et taxes 3 980 099.00 ; dotations et participations 473 508.00 ; autres produits de gestion courante 142 500.00 ; total de gestion courante 4 988 807.00. Produits exceptionnels 195 000.00 ; total des recettes réelles de fonctionnement 5 183 807.00.

En investissement, dépenses d'investissement, immobilisations incorporelles 28 000.00 ; Total des équipements 1 368 502.76 avec un sous-total concernant les équipements eux-mêmes de 1 368 502.76. Emprunts et dettes assimilées, ce sont donc les remboursements des annuités de la dette en capital, 540 000.00 ; dépenses imprévues 50 000.00 ; total des dépenses financières 590 000.00. Total des dépenses réelles d'investissement 1 986 502.00 auxquels viennent des opérations patrimoniales 135 000.00 pour un total de 2 121 502.76.

Les recettes d'investissement, subventions d'investissement 175 024.92 ; dotations fonds divers et réserves 320 000.00 ; excédent de fonctionnement capitalisé 917 148.41 qu'on a vu tout à l'heure ; total de recettes financières 1 237 148.41 ; total des recettes réelles de fonctionnement 1 412 173.33. Opérations pour ordre en virement de la section de fonctionnement 516 318.58 et opérations d'ordre pour les amortissements et autres 228 429.63 donc total des recettes d'ordre d'investissement 744 748.21 pour un total de

2 156 921.54 auquel on rajoute un solde d'exécution positif reporté ou anticipé de 1 155 544.81 pour arriver à 3 946 620.76.

La balance générale du budget je ne vous refais pas la totalité des différents chapitres, donc ça se conclue, la balance générale, par les chiffres que je vous ai cités tout à l'heure 5 183 807.00 pour les dépenses et 3 946 820.76 pour les dépenses d'investissement cumulées.

Ce sont encore des annexes, annexe B2 qui reprend les mêmes chiffres, je ne donne pas le détail, ça reprend exactement les mêmes chiffres que je viens de vous citer ; et sur l'annexe IIIB1 vous avez le détail des propositions nouvelles concernant les différentes opérations et programmes que nous avons prévu d'intégrer dans ce budget pour un 1 825 318.00. 2 121 502.00 et des restes à réaliser de 1 825 318.00, ce qui donne un total des dépenses prévues d'investissement de 3 946 820.76. Les annexes qui figurent maintenant depuis plusieurs années, c'est la répartition par nature de la dette. Vous avez ici le détail de tous les emprunts que nous avons faits et le montant que l'on a emprunté et la date de l'émission. Ça peut être intéressant de voir mais je vous avais communiqué lors du débat d'orientation budgétaire, sur le rapport d'orientation budgétaire, le tableau d'amortissement de la dette. On l'avait commenté longuement lors de ce débat d'orientation budgétaire, donc je ne reviens pas dessus. Là en tout cas vous avez le détail.

On vous a mis également l'état du personnel au 1^{er} janvier de l'année N, c'est un élément qui va falloir regarder de près surtout dans son évolution. On n'a pas d'antériorité mais c'est un état important compte tenu de la politique qu'on a voulu menée jusqu'à maintenant de maîtriser les dépenses de personnel avec si possible non remplacement des départs à la retraite.

Vous avez aussi le détail des éléments concernant le personnel par catégorie, les indices.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 5 183 807.00 euros en section de fonctionnement et 3 946 820.76 euros en section d'investissement.

Renée JULIEN :

Moi j'ai une petite question, au 013 en 2018 on a encaissé 110 000 et en 2019 tu as prévu 32 000 pourquoi ? C'est des remboursements de maladie.

Jean-Louis SOLA :

Alors il y a une chose qui varie énormément, il y a un, la maladie selon que la maladie soit de courte durée ou longue durée

Renée JULIEN :

Ça on le sait !

Jean-Louis SOLA :

Oui mais peut-être que les autres ne le savent pas Renée ! Je m'adresse à tout le conseil.

Renée JULIEN :

Oui mais 1/3 de moins ça fait beaucoup quand même.

Jean-Louis SOLA :

Ça fait quand même un delta qui peut être appréciable et d'autre part vous savez que les contrats aidés ont été suspendus et on continu à poursuivre leurs effets jusqu'à maintenant donc c'est les deux éléments qui rentrent en considération dans le calcul de ce chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 5 183 807.00 euros en section de fonctionnement et 3 946 820.76 euros en section d'investissement..

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON -- SOLA - CASAMATTA - DAMIGNANI - GIORGINI - HOSTALERY - MAUREL - PHILIBERT - FREYTAG

Ont voté contre : Mmes/MM. PALMA - SCHMITZ - JULIEN - SILVY - BILLAUD - LUSTENBERGER - UFFREN - MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO - ROUBAUD

S'est abstenue : C. REYNAUD

Question n° 6 : FINANCES – Subvention aux associations **Rapporteur : Claude MOREL**

Les associations locales ont formulé des demandes de subvention pour l'année 2019 dans le cadre de l'exercice de leurs activités et pour l'organisation d'évènements particuliers. A cet effet, elles ont fourni les documents exigés, notamment leurs comptes et des fiches actions.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, la municipalité a décidé d'accompagner également les associations par un soutien logistique, des mises à disposition d'infrastructures municipales et des prestations de communication.

Parallèlement, dans le souci d'une gestion rigoureuse de l'argent public, la commune conditionne le versement d'aides financières aux associations au respect de critères financiers objectifs, basés sur une recherche d'équilibre budgétaire des associations dont les projets et l'activité sont jugés pertinents au regard du dynamisme et de l'intérêt général qu'ils apportent à la commune.

Conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer les subventions 2019 aux associations, telles que déclinées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION 2019
Amicale du Pesquier	2 200,00 €
Amicale Laïque FRJEP	1 000,00 €
Amicale des Pompiers	2 100,00 €

Fédération André Maginot - Caumont	200,00 €
La Boule Caumontoise	500,00 €
Club Echec Caumont	300,00 €
Don du Sang	600,00 €
Espace Gym	3 300,00 €
Caumont Foot Ball Club	5 000,00 €
Fournigüé	3 500,00 €
Chorale - Fournigüé	800,00 €
Judo Club Caumontois	2 800,00 €
Les Ecoliers de la Durance	400,00 €
Les Galopants (en fonctionnement)	300,00 €
Les Galopants – Foulée Caumontoise	2 000,00 €
Le XIII Provençal Caumont	1 800,00 €
Mémoire de Poilus	400,00 €
Parlaren	200,00 €
Parlaren exceptionnel pour organisation Feu de la Saint Jean	900,00 €
Prévention routière qui intervient au niveau de l'école élémentaire	150,00 €
RCC XIII	3 000,00 €
La Chaine des Ages	300,00 €
La Vigilante	1 300,00 €
Foot Vétérans	200,00 €
Les Amis de l'Orgue	1 100,00 €
Billard Caumontois	400,00 €
Ecole Caumontoise Rugby XIII	2 000,00 €
La pointe au clou	200,00 €
Ici et Maintenant	400,00 €
ASKR c'est le karaté	150,00 €
Gloria Romana (nouvelle association)	1 800,00€
Sous total Total	39 300,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'allouer les subventions 2019 aux associations, telles que déclinées ci-dessus.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - MOREL - DANON - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - PALMA - JULIEN - SILVY - BILLAUD - DAMIGNANI - MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - HOSTALERY - LUSTENBERGER - UFFREN - MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO - ROUBAUD
Se sont abstenus : V. DEBUE - C. GIORGINI

Véronique DEBUE :

Je m'abstiens car il n'y a aucune association caritative qui a eu quelque chose et humainement je trouve ça difficile. Voilà je le dis, je m'exprime.

Claude MOREL :

Il y a plus qu'une seule association caritative sur Caumont, c'est l'entraide caumontoise et l'entraide caumontoise n'a pas formulée de demande.

Véronique DEBUE :

On ne va pas revenir sur le débat, il y a la croix rouge qui donne, il y a les restos du cœur qui aide les personnes âgées.....

Question n° 7 : FINANCES – Convention entre la commune et le Comité des Fêtes

Rapporteur : Claude MOREL

C'est une subvention aussi mais comme ça dépasse un certain seuil, on est obligé de faire une convention.

- Vu l'article L. 1611-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales, concernant l'attribution de subventions aux associations ;
- Considérant la nécessité d'approuver la convention ;
- Après avoir donné lecture de ladite convention, Monsieur le Maire la soumet au vote du conseil municipal.

Le montant de la subvention proposée est de 40 000,00 €.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver ladite convention que vous avez eue dans les annexes ;
- D'autoriser le Maire à la signer ;
- De décider le versement de 40 000,00 € au Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve ladite convention ;
- Autorise le Maire à la signer ;
- Décide le versement de 40 000,00 € au Comité des Fêtes.

Question n° 8 : FINANCES – Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Rapporteur : Claude MOREL

Il est exposé au conseil municipal que le 15 juin 2019, les associations, le RCCXIII, le XIII Provençal Caumont, l'ECR XIII et Li Piliers de Bello Islo organiseront conjointement la Fête des 100 ans du Rugby.

Considérant l'article 1 de la convention entre la municipalité et le Comité des Fêtes qui précise que « *Le Comité des Fêtes a pour objet d'organiser des festivités pour la Commune de Caumont sur Durance, ainsi que toutes autres manifestations dans l'intérêt général du village ou participer à des manifestations organisées par d'autres associations* », le Comité des Fêtes a décidé de s'associer à cette manifestation en offrant une soirée et payer un orchestre dansant pour cette manifestation.

Le coût de cet orchestre est de 5 000 €, hors charges annexes et notamment les droits exigibles par la SACEM et le SPRE.

Afin de les aider à organiser cette manifestation, le Comité des Fêtes sollicite une subvention exceptionnelle de 5 000,00 €.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000,00 € au Comité des Fêtes pour aider à l'organisation de la Fête des 100 ans du Rugby.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue une subvention exceptionnelle de 4 000,00 € au Comité des Fêtes pour aider à l'organisation de la Fête des 100 ans du Rugby.

Question n° 9 : FINANCES – Subvention aux coopératives scolaires Maternelle et Élémentaire

Rapporteur : Claude MOREL

Les coopératives scolaires sont des associations, elles sont rattachées à l'OCCE84 (Office Central de la Coopération à l'École) association loi 1901 reconnue d'utilité publique et agréée au titre des associations complémentaires de l'école par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Les coopératives scolaires fonctionnent entre autre avec les subventions que la commune leur attribue, ces subventions sont attribuées suivant les mêmes critères que ceux définis pour l'ensemble des associations.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver les aides proposées ci-dessous :

	MONTANT DE LA SUBVENTION
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	6 000,00
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	1 800,00
TOTAL	7 800,00

Eric PALMA :

Ce budget qui est directement donné pour des jeux à l'école directement pour les enfants, il n'y a pas d'intermédiaire, pas d'autres structures donc il est dommage qu'il est diminué de 30 % depuis 3 ans et donc je crois Claude, qu'il avait été demandé par l'école élémentaire 7 000 €, donc il est donné 6 000 € et je trouve que c'est dommage.

Claude MOREL :

D'abord en marge de ces observations, je voudrais que quelque chose soit rectifié en conseil d'école. Il est noté dans le compte rendu du conseil d'école, Madame la Directrice dit « nous ne sommes pas une association ». C'est faux. On ne parle pas ici du budget scolaire, on parle du budget de la coopérative scolaire. La coopérative scolaire est une association loi 1901, en tant que telle il est normal qu'elle soit soumise aux mêmes règles que les associations. Concernant la demande de l'école élémentaire, on a exactement le même problème que l'an dernier, ils ont effectivement formulé une demande de 7 000 €, ils ont 6 000, c'est la même chose que l'an dernier. Ils ont formulé une demande de 7 000 € en présentant un budget prévisionnel qui ne nécessite que 6 000 €, on ne sait pas pourquoi 1 000 de plus. Des explications nous n'ont pas été données et le problème que l'on a avec l'école élémentaire Très bien, que l'on n'a pas avec l'école maternelle. L'école élémentaire refuse catégoriquement de nous fournir leur compte. Donc ils justifient les dépenses des 6 000 € de l'an dernier, c'est possible des factures, mais on a 6 000 € de dépenses, 6 000 € de dépenses. Or les parents payent des cotisations à la coopérative scolaire et ça n'apparaît pas dans les comptes, les associations de parents d'élèves reversent les excédents de loto.....sans rendre de compte,, on n'a aucun, il y a d'autres personnes dans la commission qui peuvent vous le dire, on n'a aucun critère objectif pour juger. Si nous devions juger avec les documents qu'on a, on n'aurait donné que 3 000. On a donné 6 000 pour ne pas réduire par rapport à l'an dernier, mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi ce qui est possible avec l'école maternelle, l'école maternelle nous fournit des chiffres au centime près, n'est pas possible à l'école élémentaire ?
Donc ta question est la même que l'an dernier, ma réponse est la même.
Tant que l'école élémentaire ne nous fournira pas d'éléments comme pour tout le monde, on ne pourra pas répondre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les aides proposées indiquées ci-dessus.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - GIORGINI - MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - HOSTALERY - LUSTENBERGER - MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO
Se sont abstenus : E. PALMA - C. BILLAUD - F. UFFREN - A-M. ROUBAUD

Question n° 10 : FINANCES – SUEZ – Convention d'hébergement Dolce Ô Service
Rapporteur : Joël FOUILLER

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux a confié à SUEZ, la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance.

En effet, des émetteurs ont été placés directement sur les compteurs d'eau des clients souscripteurs et afin de récolter les données transmises par ces derniers dans un rayon de 500 mètres environ, un récepteur relié par câble à des antennes réceptrices qui doivent être installées en hauteur, doit être implanté sur un immeuble.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relevé sur le toit d'un immeuble.

Philippe RAMOINO :

Quel immeuble ?

Claude MOREL :

Je suis étonné Monsieur RAMOINO.....

Philippe RAMOINO :

Ne soit pas étonné. Ça fait 5 ans que je gueule, y'en a marre, c'est bon.

Claude MOREL :

Tu pars en guerre contre le rayonnement des compteurs Linky qui ne rayonnent absolument pas

Philippe RAMOINO :

C'est exactement pareil, la de SUEZ n'est pas meilleure que l'autre.

Claude MOREL :

Je n'ai pas posé la question. Tu pars en guerre contre le rayonnement des compteurs Linky qui ne rayonne absolument pas et là tu ne relèves pas le rayonnement de ces compteurs-là qui eux rayonnent donc il y a quelque chose qui....

Philippe RAMOINO :

Quand tu dis immeuble Joël, quel immeuble ?

Joël FOUILLER :

A l'église.

..... :

L'église ?

Claude MOREL :

Ce n'est pas les compteurs qui rayonnent, c'est les émetteurs.

Philippe RAMOINO :

Tu connais mes positions aussi bien sur l'eau que sur l'électricité et

Joël FOUILLER :

Je vous donne une information vous pouvez refuser l'installation de la télé-relève dans ce cas vous resterez équipé d'un compteur classique. Le relevé de votre consommation sera alors effectué par un agent et pourra vous être facturé, mais vous ne pourrez accéder à aucun service

Philippe RAMOINO :

Trop tard Joël, ils ont installé les nouveaux compteurs.

Joël FOUILLER :

Honnêtement, je ne suis même pas au courant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relevé sur le toit d'un immeuble ;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Question n° 11 : INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Joël FOILLER

- N° D001/2019 – Bail jardin familial – Lot 2
- N° D002/2019 – Bail jardin familial – Lot 1
- N° D003/2019 – Bail jardin familial – Lot 8
- N° D004/2019 – Bail jardin familial – Lot 12
- N° D005/2019 – Bail jardin familial – Lot 5
- N° D006/2019 – Point jeunes – Accueils de Loisirs Sans Hébergement primaire et passerelle en période de vacances scolaires – Tarifs 2019
- N° D007/2019 – Tarifs droits de place

A 19h55, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.